

Voie partagée : Chemin du bac de Salles

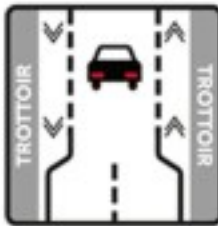
Vers le Plan d'eau





CIRCULATION MODIFIÉE

COMMENT L'UTILISER?



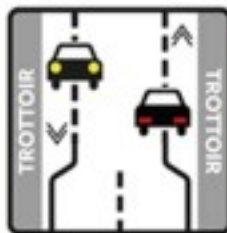
CAS 1

Le véhicule reste sur la partie centrale et n'empiète pas sur les voies latérales vélos.



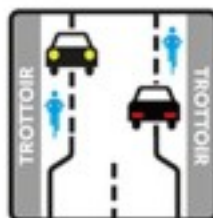
CAS 2

Le véhicule reste sur la partie centrale et n'empiète pas sur les voies latérales vélos.



CAS 3

Les véhicules se croisent en empiétant sur les voies latérales vélos.



CAS 4

Les véhicules restent derrière les vélos en empiétant sur les voies latérales pour se croiser.